

Médiation : nos propositions

Nos possibilités

Nous pouvons accepter toute médiation qui n'exige aucune connaissance juridique particulière (droit commercial, familial, etc.) : médiations de couple, de famille, de voisinage, d'équipe, etc.

Médiations à 2, 3 parties ou plus ; à l'intérieur d'un groupe ; entre groupes...

Sauf urgence, nous déléguons généralement les cas légers à l'Association vaudoise de médiation de voisinage, avec qui nous collaborons.

Nos expériences (exemples)

- Médiation entre deux collègues - ou davantage - lors de tensions quotidiennes
- Médiation entre membres d'un comité d'association en crise
- Médiation entre conjoints désirant, soit poursuivre leur relation, soit au contraire la terminer
- Médiation d'un couple parental séparé, au sujet de l'organisation avec les enfants
- Médiation entre des enfants ou adolescents et leurs parents, après une séparation de couple
- Médiation dans une fratrie
- Médiation entre 4 personnes de la même famille, opposées par divers conflits depuis un quart de siècle
- *Formation* de médiateurs et médiatrices :
 - pour des juges, magistrats et juges de paix
 - pour la Municipalité (exécutif) d'une ville romande
 - pour un service administratif chargé du suivi des cas de harcèlement et de mobbing
 - pour l'Association vaudoise pour la médiation de voisinage, depuis sa création en 1995
 - pour des étudiants en travail social
 - pour des enseignant-e-s en formation continue

(la médiation étant confidentielle, nous ne pouvons divulguer le nom de nos clients !)

Conditions matérielles

- fr. 120.- par heure, jusqu'à 4 participants ;
- fr. 240.- par heure, dès 5 participants (car 2 médiateurs sont alors engagés) ;
- fr. 70.- par heure passée en séance de préparation, lecture de documents, etc.